

Bruxelles, le 8 mai 2014

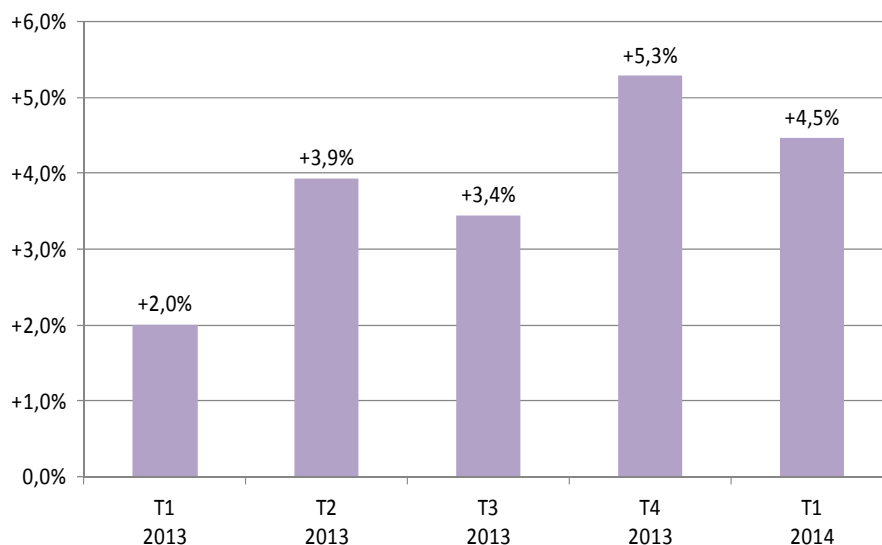
• Communiqué de presse •

Augmentation du chômage complet, première diminution du chômage des jeunes et forte diminution du chômage temporaire au 1^{er} trim. 2014

Augmentation du nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi mais première diminution chez les jeunes de moins de 25 ans

Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) a augmenté de 4,5 % au premier trimestre 2014 par rapport au trimestre correspondant de l'année 2013 : ils étaient en moyenne 455 754 par mois, soit une augmentation de 19 461 allocataires (unités physiques). Cette augmentation est légèrement inférieure à celle observée au quatrième trimestre 2013, où elle était de 5,3 %.

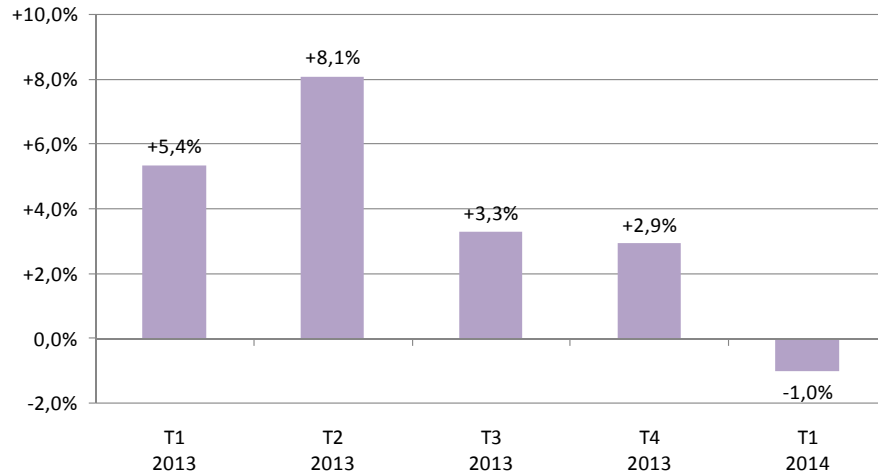
Variation du nombre de CCI-DE par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente



Entre le 1^{er} trimestre 2013 et le 1^{er} trimestre 2014, on observe :

- une augmentation du nombre de CCI-DE de 9,3 % en Flandre (178 145), de 1,3 % en Wallonie (199 158) et de 2,4 % à Bruxelles (78 451) ;
- une augmentation de 5,8 % du chômage masculin et de 2,8 % du chômage féminin ;
- une première diminution du nombre de CCI-DE de moins de 25 ans de 1 % (au 4^{ème} trimestre 2013, on observait encore une augmentation de 2,9 %), une augmentation de 3,1 % dans la classe d'âge de 25 à 49 ans et une augmentation de 11 % dans la classe d'âge des 50 ans et plus. Cette dernière augmentation est en partie imputable à une modification réglementaire (l'âge à partir duquel les chômeurs peuvent demander une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi ayant été relevé de 58 à 60 ans).

Variation du nombre de CCI-DE de moins de 25 ans par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente



Selon Eurostat, le taux de chômage harmonisé s'établit à 8,5 % en Belgique contre 10,5 % au niveau de l'Union européenne et 11,8 % au niveau de la zone Euro.

Diminution du nombre de chômeurs avec complément d'entreprise et de chômeurs âgés dispensés

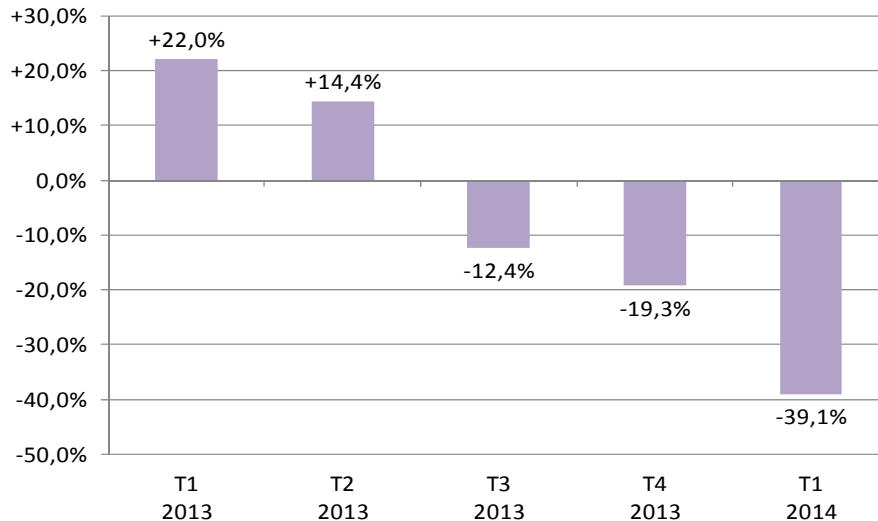
Par contre, le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise (anciennement prépensions) continue de diminuer (- 3,3 %), de même que le nombre de chômeurs âgés dispensés (- 17,8 %). Cette évolution est aussi imputable d'une part au relèvement précité de 58 à 60 ans de l'âge à partir duquel la dispense peut être demandée et d'autre part à l'effet de départs plus nombreux à la pension de chômeurs appartenant à la génération du baby boom.

De ce fait, l'augmentation du chômage indemnisé au sens large – y compris le chômage avec complément d'entreprise – des demandeurs d'emploi et non-demandeurs d'emploi est relativement faible (+ 0,5 %, soit 3 136 allocataires).

Forte diminution du chômage temporaire

Le chômage temporaire, traditionnellement élevé au premier trimestre, a concerné en moyenne 180 085 travailleurs, ce qui représente 45 610 unités budgétaires (+/- équivalents temps plein). Le chômage temporaire diminue maintenant depuis 3 trimestres et cette diminution s'amplifie. Par rapport au 1^{er} trimestre 2013, la diminution est de 25,8 % en unités physiques et de 39,1 % en unités budgétaires.

Variation du chômage temporaire en unités budgétaires par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente



La diminution concerne aussi bien le nombre de jours de chômage économique que le nombre de jours de chômage intempéries et concerne tous les secteurs d'activité.

Le chômage temporaire pour raisons économiques a diminué de 10 %.

Le chômage temporaire pour intempéries, influencé par un hiver exceptionnellement doux, a quant à lui chuté de 70 %. En 2 ans, nous avons ainsi connu l'hiver le plus rigoureux (premier trimestre 2013) et l'hiver le plus clément (premier trimestre 2014) des 15 dernières années. Ces différences météo ont permis de réaliser une économie de 119,9 millions d'euros, rien que sur le chômage temporaire intempéries entre les premiers trimestres 2013 et 2014.

La suspension (chômage temporaire) pour employés a aussi diminué de 19 % (en moyenne, 1 872 employés par mois en unités physiques).

Baisse de la croissance de l'utilisation de titres-services

On observe d'autre part entre les 1^{er} trimestres 2013 et 2014 :

- une nouvelle diminution du nombre de travailleurs indemnisés dans le cadre des mesures d'activation (- 1,2 %). On relève toutefois un recours accru au nouveau plan activa renforcé pour les jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés de moins de 30 ans qui a concerné en moyenne 3 510 allocataires au premier trimestre 2014 (4 163 en mars 2014 et 6 086 contrats conclus depuis le lancement de la mesure au 1^{er} juillet 2013) ;
- une nouvelle augmentation du recours au régime des titres-services (+ 6,2 % d'utilisateurs actifs, + 7,6 % de titres achetés, mais seulement + 0,3 % de titres utilisés). Il est difficile d'interpréter les chiffres d'achats de titres-services au premier trimestre car ils sont influencés par 2 hausses de prix au 1^{er} janvier 2013 et 2014 qui ont modifié les comportements d'achats de titres.

La croissance continue du système semble toutefois se ralentir. Le nombre d'entreprises agréées a d'ailleurs diminué de 12,3 % (- 331 entreprises) sous l'effet notamment du contrôle renforcé du secteur et des nouvelles conditions d'agrément (notamment le cautionnement de 25 000 EUR demandé aux nouvelles entreprises).

Baisse du nombre de travailleurs en interruption de carrière, stabilisation du nombre de travailleurs en crédit-temps mais augmentation du nombre de travailleurs prenant un congé parental ou un congé pour assistance médicale

Le nombre de travailleurs en interruption de carrière a de nouveau baissé (- 2,1 %). Le nombre de travailleurs en crédit-temps se stabilise (+ 0,1 %). Les interruptions complètes et à mi-temps diminuent. Les réductions d'1/5^{ème} temps continuent par contre d'augmenter. Le nombre de travailleurs qui prennent un congé parental ou un congé pour assistance médicale (qui n'ont pas fait l'objet de restrictions réglementaires) a encore augmenté, respectivement de 6,2 % et de 16,8 %. Au total, cela donne une augmentation de 1,5 % de toutes les formes d'interruption par rapport au 1^{er} trimestre 2013.

N.B. : Demande d'allocations d'interruption électronique

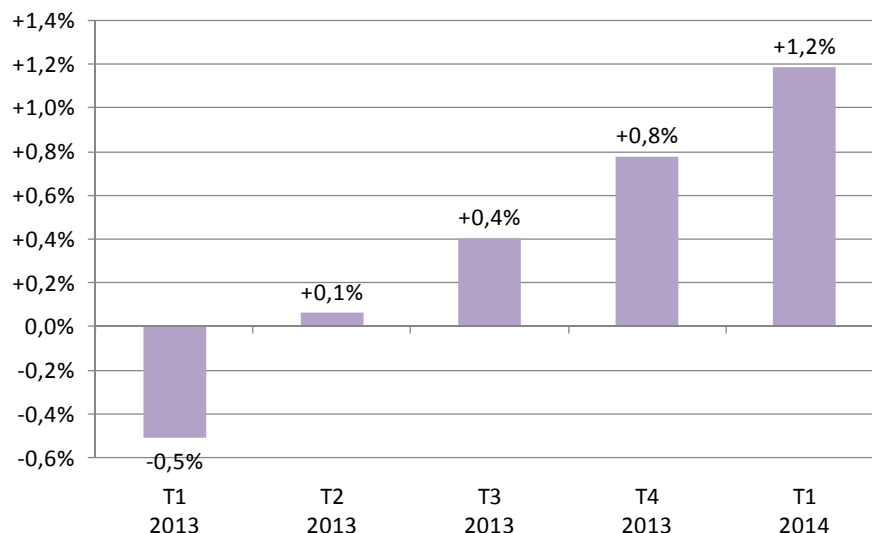
L'ONEM rappelle également que les travailleurs et employeurs du secteur privé peuvent désormais introduire leur demande d'allocations d'interruption de manière totalement électronique sur le site internet www.socialsecurity.be (voir service en ligne « interruption de carrière et crédit temps » et le communiqué de presse du 30.10.2013 sur le site www.onem.be).

Au 30/04/2014, 3 267 demandes électroniques avaient été introduites.

Des perspectives meilleures

Toujours par rapport au 1^{er} trimestre 2013, le nombre total d'allocataires à charge de l'ONEM a diminué de 3,9 %.

Evolution trimestrielle du PIB (variation relative par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente)



Depuis 4 trimestres maintenant, l'évolution de la croissance est positive. Le différentiel à un an d'écart s'amplifie pour atteindre 1,2 % au 1^{er} trimestre 2014.

Le nombre de faillites a aussi légèrement diminué pour la première fois après 6 ans de hausse quasi constante. Le chômage temporaire, qui réagit en premier à la conjoncture, diminue aussi depuis 3 trimestres consécutifs. Cette évolution ne se traduit pas encore dans le chômage complet, mais certains signes semblent annoncer là aussi un changement de tendance. On observe ainsi un léger ralentissement de l'augmentation du chômage complet, une contraction plus prononcée de l'augmentation du chômage de courte durée et une première diminution du chômage des jeunes.

Vous pouvez consulter l'étude complète sur le site internet de l'ONEM (www.onem.be) dans la rubrique « Statistiques et études » sous l'onglet « Indicateurs trimestriels ».